L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 JUILLET 1881. 54me Année.

Barbarin, Bonnaud & Cie.
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 13 JUILLET 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

LE 4 ET LE 14 JUILLET.

Comme signification politique, il y a une grande similitude entre ces deux mémorables dates, le 4 et le 14 juillet. Toutes deux ont marqué au début des deux grandes révolutions, la première en Amérique, la seconde en Europe et toutes deux, à cause de cela même, firent dans le monde un bruit également retentissant. Quand le Congrès vota la déclaration de l'Indépendance pour les treize Provinces unies, ces provinces n'étaient encore que des colonies anglaises, à peine si nominalement elles-mêmes, à plus forte raison, à peine connues, à peine en état de se mesurer avec leur orgueilleuse et puissante métropole. La déclaration de l'Indépendance en 1776 avait été précédée seulement par le combat de Lexington livré le 19 avril 1774 entre les troupes du roi et les troupes provinciales, et par l'affaire de Bunker Hill par laquelle les miliciens ou plutôt les soldats improvisés de Boston faisaient l'armée royale à évacuer la ville.

Ces deux succès suffisent pour décider le Congrès à déclarer comme fait accompli la rupture des liens qui existaient entre les colonies et l'Angleterre, bien qu'il fût très incertain que cette rupture dût être finale. En effet, moins d'un an après, les Américains éprouvaient de grandes pertes à Long Island et à New-York, et ce ne fut qu'en 1777 que la général Burgoyne se rendit par capitulation avec toute son armée aux troupes américaines sous les ordres du général Gates à Saratoga. Ce ne fut aussi que cette même année que les Français prirent part à cette guerre en faisant un traité d'alliance par lequel ils reconnaissaient l'indépendance de treize provinces unies. Quant à leur victoire finale, elle n'eut lieu que six ans après, le 19 octobre 1781, lorsque Cornwallis, avec une armée considérable, se rendit prisonnier de guerre aux troupes américaines et françaises commandées par le général Washington et le comte de Rochambeau, à York Town, dans la Virginie, et ce fut encore un an après, le 30 novembre 1782, que les treize Provinces unies furent reconnues libres, souveraines et indépendantes par Sa Majesté Britannique. Ajoutons que la ratification des articles préliminaires signés à Paris n'eut lieu que plus tard encore, en 1783, entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence, la déclaration de 1776 précéda de plus de six ans l'acquiescement de l'Angleterre à l'indépendance de ses anciennes colonies. Nous tenons à faire remarquer ces divers faits qui prouvent que lorsqu'un peuple veut absolument la liberté, il peut se l'assurer, s'il est animé d'un patriotisme au niveau de toutes les épreuves, si redoutables qu'elles puissent être. Ces faits prouvent encore qu'il y avait chez les colons de 1776 cet esprit de résistance, ce courage sublime par la ténacité et cette spontanéité révolutionnaire qui ont dans tous les temps distingué la nation française.

Arrivons maintenant au 14 juillet 1789 et voyons si, dans cette attaque contre la Bastille, il n'y avait pas les mêmes circonstances morales que nous venons de signaler à propos de la déclaration de l'indépendance américaine. Le succès était-il probable? Non. Ou en était au début de la grande révolution; en ignorait-on cette révolution devait aboutir; en ignorait même si le mouvement, inauguré par les cahiers des Provinces et représenté par le Tiers-Etat aux Etats-Généraux, serait une révolution ou simplement une tentative.

L'ouverture de ces Etats-Généraux n'était faite à Versailles le 5 mai 1789; et le 17 juin, au peu plus d'un mois après, la chambre du Tiers-Etat s'était constituée en *assemblée nationale*. Le 20 juin, la salle de l'Assemblée nationale fut fermée. Les députés du Tiers-Etat se rendirent au Jeu de Paume et prononcèrent le serment de ne se dissoudre qu'après avoir donné une constitution à la France.

Le 23 juin, il y eut une séance royale, où le roi casse les arrêtés du Tiers-Etat. Le roi parti, le Tiers-Etat, par un arrêté nouveau, persiste dans ses résolutions précédentes, et déclare inviolable la personne des députés. Le 26 du même mois, les trois ordres se réunissent, la noblesse et le clergé n'ayant pu résister à l'entraînement du Tiers-Etat. Ils furent obligés de se joindre aux députés du peuple sous peine de se voir réduits à l'impuissance et condamnés à l'inactivité. Or, il y avait parmi les membres du clergé et de la noblesse trop d'hommes de talent, avides de gloire parlementaire, pour que ces deux ordres pussent rester longtemps séparés du Tiers-Etat. Cette envie de briller sur une grande scène politique détermina la réunion totale des trois ordres.

De là, la révolution de Paris du 14 juillet 1789; les gardes nationales furent établies et le même jour eut lieu la prise de la Bastille, et le lendemain, sa démolition. Le royauté jouissait encore de son prestige. Personne encore n'avait prononcé le mot de déchéance dans l'Assemblée Nationale. On s'amusait seulement à la Révolution. Barnave était trop jeune pour se livrer à des attaques directes contre Louis XVI; Robespierre débutait timidement, et n'avait pas encore assez de talent pour prononcer ces mots de sinistre mémoire qui devaient des centaines jacobines. D'ailleurs, Mirabeau, le grand orateur, tout incendiaire qu'il fut aux préjugés de la noblesse et du clergé, défendait la monarchie, et devait en géant de la tribune le faire tomber, en l'appuyant de sa voix. D'ailleurs encore, on était pas républicains à l'Assemblée Nationale qui termina ses séances par le vote de la Constitution de 91 et la Royauté restait debout.

Mais le peuple de Paris marchait plus vite que l'Assemblée. Il voulut de son côté donner à la Nation un gage de sécurité contre le despotisme. Il y avait encore à l'extrémité d'un faubourg de Paris une vaste prison d'Etat, où une foule d'Français avaient péri, dans un antre fermé du profane et mais introuvable ministère publicité. Cette prison était défendue par des fossés profonds de 90 pieds de large, par des murailles de 22 pieds d'épaisseur et par des tours dont les murs n'en avaient pas quatre mètres. Ces tours, au nombre de huit, ouvrage successif de plusieurs rois de France, effrayaient la vue des Parisiens. Elles paraissaient toujours, par leur élévation et leur masse, menacer ou braver le peuple avec mépris. Rien ne ressemble dire: touchez-moi, si vous êtes.

Pendant des siècles, on n'avait pas osé toucher à la Bastille, mais le peuple de Paris, le Peuple du 14 juillet sur. L'expérience était redoutable, effrayante, car les tuyaux que la Bastille était bien fondée. C'était la citoyenne universelle, et cependant osa mesurer le danger et sans réfléchir un instant qu'il pourrait être pris entre deux feux, voici de la Bastille et voici des gardes royaux, le peuple se rua sur la forteresse et le prit en quelques heures. Le peuple se hâta de la démolir.

Le succès de cette entreprise eut des conséquences immenses. On y vit tout d'abord le fin de l'ancien régime et la naissance d'un ordre nouveau. Les hommes attachés à la monarchie prirent peur et émigrèrent, et l'on compta, parmi les émigrés, des princes et autres personnes de la cour. On supprima les anciens parlements. Le peuple fit le siège du château de Versailles et amena le roi et la famille royale à Paris; l'émission des assignats fut décrétée; on supprima les vœux monastiques; on supprima les provinces et on les remplaça par 83 départements; on décrète l'aliénation et la vente des biens nationaux; on fit la constitution civile du clergé, et le 14 juillet 1790, on convoqua la première fédération générale des Français au Champ de Mars, fédération composée d'une délégation de toutes les gardes nationales du Royaume, distinguées par leurs bannières.

Nous arrêterons là notre revue des événements qui étaient la conséquence immédiate de la chute de la Bastille, car tout cela se passa dans les quelques mois qui suivirent la démolition de cette forteresse, et avant la dissolution de l'Assemblée nationale. Tout cela était accompli le 14 juillet 1790. Le 14 juillet brille donc d'un éclat égal au 4 juillet 1776, au début de la révolution Française comme le second au début de la révolution Américaine. Ils ont changé le nouveau et l'ancien monde; ce que nous y voyons aujourd'hui n'est que la suite de la déclaration de l'Indépendance et de la chute de la Bastille, et nous devons le même honneur à ces deux dates mémorables. Un devoir de convenance nous a empêchés de fêter le 4 juillet, mais aujourd'hui que le président des Etats-Unis, M. Garfield, nous paraît être hors de danger et même en voie de rétablissement rapide, rien ne s'oppose à ce que les Français fassent ici leur fédération, non au Champ de Mars, parce qu'ils ne sont pas en France, mais à West End, sur les bords d'un lac qui porte un nom Français et qui rappelle la patrie, sur les bords du lac Pontchartrain, et il faut que cette fête, si intéressante qu'elle soit, fasse honneur à la France; c'est dans ce but que tout le monde est invité à y participer.

L'affaire des taxes arriérées.

M. Houston, collecteur de taxes d'Etat, vient de répliquer à la lettre de l'Hon. Allen Jumel du 2 juillet, qui contenait l'opinion de l'avocat-général sur la responsabilité de collecter les taxes arriérées. M. Houston persiste dans l'opinion émise par lui dans sa lettre du 25 juin et dont nous avons donné alors un résumé.

Il dit qu'il lui est impossible d'annoncer une propriété à vendre pour en faire un cas d'épreuve, et il ajoute que considérant que l'Etat ne pourrait retirer aucun bénéfice en avantage d'une telle tentative, il est porté à adhérer à la conclusion de sa première lettre à M. Jumel, et il refuse de faire l'essai proposé.

Il en serait autrement si les lois relatives aux ventes et aux confiscations pour taxes dûes, avaient été exécutées comme elles auraient dû l'être, et même à présent il ne refuse pas de mettre en vente les propriétés sur lesquelles les taxes sont dûes, si l'auditeur peut lui indiquer une seule pièce de propriété qui ait été vendue à l'Etat ou confisquée à son profit, pour taxes arriérées suivant la loi.

Cette conclusion, dit M. Houston en terminant, rend inutile toute discussion ultérieure à ce sujet, en dehors des considérations présentées par lui dans sa première lettre du 25 du mois dernier.

Testament de M. John Burnside.

Voici la copie textuelle de ce document qui a été produit hier matin à 11 heures devant le cour du juge Lazarus:

Ceci est ma volonté olographique
JOHN BURNSIDE.
Nile-Orléans 28 avril 1857.

Moi, John Burnside, sain de corps et d'esprit, mais connaissant l'incertitude de la vie, je dispose, par testament et par cette dernière volonté, de tous mes biens de ce monde, comme suit:

1. A mon vieil ami, Andrew Beirne jun, du comté Monroe, Virginie, mon associé dans le commerce pendant nombre d'années, à l'Union, dans le dit comté, je lègue $100,000.

2. A mon associé dans le commerce, Nelson Moffitt, comme marque de ma confiance et de mon estime, je lègue $25,000 et un tiet de terre dans le quatrième district, tiet que j'ai acheté de Philip Blatchford. Je lègue aussi à son fils, John Burnside Moffitt, $50,000 que son père, Nelson Moffitt, placera pour lui jusqu'à ce qu'il ait atteint ses vingt-et-unième année.

3. A Jesse E. Value, mon associé dans le commerce, je lègue $10,000. Je lègue aussi à son fils, John Burnside Value, $25,000, somme qui sera placée par son père, Jesse E. Value, jusqu'à ce qu'il ait atteint ses vingt-et-unième année.

4. A Thomas M. Cary, Oden K. Dunning, S. K. Fowler et Charles Stuart, employés maintenant de J. Burnside & Co, je laisse à chacun d'eux $5000.

Je lègue aussi à John Henry, employé de J. Burnside & Co $3000, à Edward Garry et John Sumerian à chacun $500.

5. A Phillip Rotchford & Co, je lègue $5000, à son fils James et à sa fille Mary $3000 chacun, à son fils, John Burnside Rotchford, je lègue $10,000.

6. A mon vieil et estimable ami, John Reid, de New York, je lègue $5000.

7. A l'hôpital de charité, premier district, je lègue $10.000.

8. A l'asile des marins, premier district, je lègue $5000.

9. A l'asile des orphelins, quatrième district, je lègue $5000.

10. A l'asile des orphelins protestants, quatrième district, je lègue $5000.

11. A l'Asile Ste Anne, quatrième district, je lègue $5000.

12. A l'Asile des Elisabeth, quatrième district, je lègue $5000.

13. A l'Asile des orphelines de la rue du Camp, quatrième district, je lègue $5000.

14. A l'Asile des garçons de St. Mary, troisième district, je lègue $5000.

12. A John Burnside Ferguson, fils de John Ferguson, demeurant maintenant à Dublin, Irlande, autrefois à Belfast, je lègue $5000. Le dite somme sera placée en quelque valeur solide, jusqu'à ce qu'il ait 21 ans.

16. Je nomme Oliver Beirne, mon ci-devant associé dans le commerce, mon unique exécuteur de mes dernières dispositions. Aucune garantie ne sera exigée de lui pour la plein accomplissement des devoirs qui lui sont imposés par ce testament exprimant mes dernières volontés.

Le reste de mes biens de toute description, argent dans le commerce, billets, coupons, mon intérêt dans la maison de J. Burnside & Cie., actions, etc., j'en fais legs à mon exécuteur testamentaire, Oliver Beirne, sujet au paiement de tous mes dettes justes et légitimes et aux frais incidentels à ma succession, comme une marque de ma considération sincère pour ses bienveillance toujours égale et pour les services qu'il m'a rendus au début de ma carrière.

18. Au bout de douze mois après mon décès, mon exécuteur, Oliver Beirne, payera les legs ici faits, en annulant que cela sera possible.

JOHN BURNSIDE.
Nile-Orléans, 28 avril 1857.

Vins américains, canadiens, etc. Nous signalons à l'attention des familles et du public en général l'annonce que la maison Reg. Comyard, à l'angle des rues Royale et St. Louis, place Jeanne d'Arc, de ce jour, annonce dans laquelle sont énumérés les divers vins et liqueurs que la maison vient de recevoir de la Californie. Puisant directement et directement ses importations, la maison Comyard est du petit nombre de celles qui peuvent offrir aux consommateurs des vins exceptionnellement avantageux. Les amateurs ont des raisons nombreuses et de différentes pour le choix de ces boissons alimentaires que par la variété et la supériorité de ses vins et de ses liqueurs.

La fête du 14 Juillet.

La fête nationale du 14 Juillet a lieu, en cette ville, un caractère de popularité à peu près universel. Tout le monde est invité à y participer et beaucoup de gens, sans doute, voudront s'y rendre par sympathie ou par curiosité. On ne voit pas tous les jours un spectacle pareil à celui que nous annoncons depuis deux mois.

En conséquence, nous nous permettrons d'inviter MM. les négociants, les chefs de comptoire et tous les hommes d'affaires qui ont des commis, ou des employés à leur donner congé à 3 heures du soir, le 14 juillet. Nous ne croyons pas qu'un congé pareil puisse nuire beaucoup aux opérations commerciales de la journée. Dans le cours de l'été, quand une chaleur torride pèse sur nous, comme à présent, tout mouvement mercantile tombe à peu près à zéro vers les trois heures de l'après-midi, et nous ne pensons pas qu'il y ait beaucoup à perdre à laisser les commis s'absenter deux ou trois heures plus tôt du siège de leurs affaires. Nous espérons donc que les négociants, facteurs, chefs de comptoirs, banquiers et maîtres de magasins, seront égard à l'invitation très respectueuse que nous leur adressons à l'occasion de cette fête, ordonnée en l'honneur d'une république sœur et d'une république amie. Nous prions nos confrères de la presse de vouloir bien joindre leurs prières aux nôtres, en considération de la grandeur de la journée et de la célébrité de l'anniversaire.

La Fête du 14 Juillet à Paris.

Nous disions hier que s'il n'y a qu'une fête nationale le 14 juillet, il peut y avoir plusieurs centres spéciaux de réunions joyeuses, d'illuminations de dames et de banquets qui rehausseront l'éclat de la fête, sans que l'harmonie générale de la population en soit troublée.

Voici, en effet, le programme officiel de la fête du 14 juillet, à Paris, à peu près indentique à celui que nous avons déjà donné, l'année dernière:

1° Salve d'artillerie pour annoncer la fête, le 13 juillet dans la soirée et le 14 dans la matinée.

2° Distribution de secours faites par les bureaux de bienfaisance.

3° Grande matinée enfantine organisée à l'Hippodrome pour les enfants des deux sexes [au nombre de 7000] des écoles communales de la ville de Paris.

4° A 2 heures, grande revue à Longchamps, des troupes de l'armée de Paris.

5° Décoration et illuminations des édifices publics.

6° Fête générale: illumination et décoration du jardin des Tuileries, de la place de la Concorde et de l'avenue des Champs-Elysées, de la place de l'Etoile, de l'avenue du bois de Boulogne, feux d'artifice et concert sur les lacs, bateaux pavoisés et illuminés, flammes de Bengale sur les lacs.

7° Feux d'artifice: 1° place Denfert-Rochereau, 2° place de la Nation, 3° à Montmartre, au sommet de la rue Coulaincourt, 4° sur la Butte Chaumont, 5° sur le viaduc du Point-du-Jour.

8° Fêtes locales organisées par les soins des municipalités de chaque arrondissement avec le concours des habitants.

Cette partie du programme comprend des fêtes foraines, qui auraient du mardi 12 juillet au dimanche 17 inclus.

Nous ajouterons quelques détails complémentaires:

La place de l'Etoile sera reliée au bois de Boulogne par des verres de couleur et des ballons lumineux dans toute la longueur de l'avenue du bois de Boulogne.

Tous les ponts seront pavoisés et illuminés.

L'ascension du Président.

M. Corkhill, attorney de district, annonce, dit le *Courrier des Etats-Unis*, qu'on ne s'occupera pas du cas de Guiteau avant que le résultat de la blessure du président soit définitivement déterminé. Au sujet des papiers saisis sur le prisonnier, le *Star* de Washington dit que l'attorney a fait les déclarations suivantes:

"Ces papiers ne sont pas très importants. Je n'y vois d'important qu'une histoire pleinement circonstanciée du crime depuis sa conception jusqu'à son accomplissement. Je crois cette histoire exacte, et elle sera publiée au temps opportun. Je trouve excessivement cruel, considérant l'état fébreux de l'esprit public sur ce sujet, et l'horreur universelle éprouvée pour l'assassin, de mentionner d'autres noms à côté du sien. C'est un individu égoïste, présomptueux, malhonnête, essayant d'emprunter de l'argent à droite et à gauche, prétendant connaître des personnes qu'il n'a vues que pour aller les solliciter, donnant pour son ami d'autres personnes qu'il ne connaissait nullement, tâchant d'escroquer de l'argent et se faisant passer pour un homme d'une grande influence politique, tant à Washington qu'à New-York. Mentionner les noms de ces citoyens à côté de celui de Guiteau est une inconvenance et une injustice."

Guiteau se lève chaque jour de grand matin regarde un moment par la fenêtre de sa cellule, puis s'y promène sans autres vêtements qu'une chemise et un pantalon. Ses yeux ont perdu leur expression sauvage des premiers jours. Il dit qu'il ne veut plus penser au président et à la politique, mais s'occuper uniquement à lire la Bible. Il paraît parfaitement tranquille et indifférent.

La France et l'Italie.

L'apaisement se fait en Italie, où l'on comprend que les ombres de Marseille, comme celles de Gênes, de Turin, de Naples ne sont que de douloureux *Faits divers* qui ne mériraient être élevés à la hauteur d'événements politiques.

La *Gazette de Turin* estime qu'il est temps de mettre fin aux démonstrations de la rue pour venir en aide aux victimes des troubles de Marseille.

"Si l'Italie, dit la *Gazette d'Italie* du 26, avait des motifs pour faire des démonstrations, nous n'en connaîtrions d'autres que celles d'une grande manifestation de sympathie pour la France, qui a repoussé toute solidarité avec les tristes agitateurs marseillais et avec ces partis extrêmes qui, en France comme en Italie, travaillent activement à rompre tous les liens amicaux qui existent entre les deux nations sœurs.

"Et comme derrière ces réalités on pourrait encore voir la main d'un parti plus riche et plus pratique, les officieux, ce serait de la part de l'Italie un acte de sagesse politique de répondre par des manifestations d'amitié aux exaltations contre la France.

"L'Italie se trouvait dans d'excellentes relations avec la France en 1876, et ceux qui par leur politique ont fait que l'Italie s'est brouillée insensiblement avec sa compagne d'armes de Solférino, devraient être accusés de haute trahison devant le pays."

On lit dans la *Lombardia*, de Milan, du 25 juin:

"*Repetita juvent*. Mais dans le cas actuel, le proverbe n'est pas applicable, parce que si les démonstrations ne vont pas, elles faisent par ennuyer. Hier encore, il y a eu un embryon de démonstration, mais les manifestants, après avoir arrecoru une partie du cours Victor-Emmanuel, se sont dispersés. Nous espérons qu'à présent les démonstrations gallophobes sont terminées."

Le *Fanfulla* exprime le désir qu'on en finisse au plus tôt avec les démonstrations anti-françaises, qui "sont hors de propos, surtout depuis que le gouvernement français, et spécialement les magistrats français, donnent l'exemple de l'impartialité et condamnent sans les complaisances, quelle que soit leur nationalité."

Nous pourrions encore citer vingt articles conçus dans le même esprit. Nos voisins sont revenus à une notion plus saine de leurs véritables intérêts.

La maison F. Wurtzbach dont l'annonce paraît de ce répondant à l'ouverture exceptionnelle des instruments qu'elle recommande. Ces instruments, ainsi qu'une grande variété d'autres, composent ceux de fabriques distinguées qui les produisent cette exposition, soit été vendus. Ces pianos de Mahlmann et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction (tous étant, depuis bonding jusqu'à leur cadre en fer) les met à l'abri de toute concurrence. M. Wurtzbach vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Nouvelles Télégraphiques.

Déclaration du général Farre à la chambre.

Londres, 9 juillet—Le *Daily Telegraph* publie la dépêche suivante de Paris: "Le général Farre, ministre de la guerre, pendant la discussion du budget de la guerre à la chambre des députés, a dit qu'on ne songeait à aucune mobilisation de troupes. Si l'on jugeait nécessaire d'envoyer des renforts en Algérie, a-t-il ajouté, ils seraient tirés des différents bataillons."

Le général Saussier et M. Albert Grévy.

Londres, 9 juillet—Un correspondant parisien télégraphie: "Le général Saussier est arrivé vendredi à Alger. Son arrivée peut être regardée comme une pression indirecte sur M. Albert Grévy, gouverneur général, pour l'amener à donner sa démission, mais il semble dévorer l'idée d'occuper les fonctions de gouverneur civil en même temps que celles de gouverneur militaire."

Une dépêche de Tunis dit qu'on fait à la Goulette des préparatifs pour l'embarquement de la cavalerie française qui serait dirigée sur Sfax.

Une dépêche du préfet d'Almeria, Espagne, annonce que l'insurrection en Algérie empêche.

Une dépêche particulière de Tunis dit: "Le bombardement de Sfax n'a pas duré longtemps, mais il a produit sur les indigènes un effet tel que les troupes ont pu débarquer sans rencontrer aucune résistance."

Paris, 9 juillet—Les dernières nouvelles reçues d'Oran disent que l'insurrection de la tribu du chef Bou-Amena gagne en intensité.

Une récente dépêche d'Oran dit: "Le chef Bou-Amena marche sur le Tell à la tête de troupes nombreuses et bien approvisionnées. Le général Lonis, avec trois colonnes de troupes françaises, dirige les opérations contre lui. Une dépêche particulière de Tunis au "Paris", le nouvel organe gambettiste, dit: "M. Roustan, ministre français, a consulté au gouvernement de se préparer à une occupation prolongée à Sfax, à Gabès et probablement aussi dans l'île de Djerbe. Ces points dominent Kairouan et gardent la frontière de la Tripolitaine."

Condamnation d'un duelliste.

Paris, 9 juillet—Aux assises de Saône-et-Loire M. Ascolis, qui avait tué M. Saint-Victor, capitaine des chasses de la comtesse de Tallerand, dans un duel près d'Autun au mois de mai dernier, a été condamné à quatre mois de prison et à 100,000 francs de dommages-intérêts à la famille de la victime.

Don de M. Keene aux pauvres de Paris.

Londres, 9 juillet—M. J. R. Keene a fait donner 5,000 francs aux pauvres de Paris sur le montant du Grand Prix de Paris qu'il a gagné avec son poulain Fiskiwi.

Turcs et Albanais.

Londres, 9 juillet—On lit dans la Presse de Vienne: "La Ligue albanaise d'Ipak redevient dangereuse. Les garnisons de l'Albanie supérieure ont été renforcées."

Société secrète révolutionnaire en Autriche.

Vienne, 9 juillet—Huit ouvriers Tchèques appartenant à une société secrète révolutionnaire ont été arrêtés dans cette ville.

Les récoltes en Italie.

Rome, 9 juillet—Le rapport du ministre de l'agriculture à la fin de juin dit: "La temps a été très favorable, excepté qu'il y a eu quelques dégâts causés par la grêle. Les récoltes seront parfaitement abondantes dans les provinces du centre et nord; dans le sud elles le seront moins. Les dernières pluies ont été favorables au maïs, qui promet partout. Les vignes et les olivers sont généralement bien chargés. La fauvrage promet beaucoup. Les fruits et les chanvres laissent beaucoup à désirer."

Fraude ingénieuse d'assurance.

Genève, 9 juillet—Une maison, engagée dans le commerce des montres à La Chaux-de-Fonds, avait envoyé récemment par la poste une caisse de montres valant £400 à un consignataire en Bulgarie. Elle l'a assurée contre toute perte pour la somme de $6,000 et l'a fait verser par un employé de la poste en Bulgarie. Elle a ensuite réclamé le montant de l'assurance, alléguant que la caisse avait été ouverte, et l'expédition des montres ainsi que l'employé de la poste ont été arrêtés.

La succession sir Edward Thornton.

Londres, 9 juillet—La nomination de M. S. S. West comme ministre de la Grande-Bretagne à Washington en remplacement de sir Edward Thornton a paru à la *Gazette officielle*.

Tunis et Tripoli.

Londres, 9 juillet—On télégraphie de Tunis: "M. Roustan, ministre de France, a consulté au gouvernement de se préparer à l'occupation prolongée de Sfax et de Gabès, et aussi probablement de l'île de Djerba. Ces points dominent Kairouan et gardent la frontière de Tripoli."

L'emprunt italien.

Londres, 9 juillet—Une dépêche adressée de Rome au "Standard" dit que la presse italienne éprouve une grande satisfaction à voir la confiance de l'Angleterre et de l'Amérique dans le nouvel emprunt.

Arrestation de Lefroy.

Londres, 9 juillet—Lefroy a enfin été arrêté à la grande satisfaction des personnes du pays qui avaient quelque ressemblance avec les portraits de l'assassin qu'on a publiés. Il ne s'est pas passé un jour sans que l'on apprît la nouvelle de l'arrestation, dans une partie ou une autre de la région, d'une douzaine ou plus, de prétendus Lefroys, que l'on relâchait sans doute immédiatement. Jeudi l'enquête du coroner conclut à un verdict de meurtre envoyé contre Lefroy ou Mapleton, et une récompense de 900 livres sterling fut offerte pour sa capture. Le mandat a été mis en effet, et c'est dans une maison de Stepney que l'on a découvert le véritable auteur du crime de Brighton. "Je vous attendais," a dit Lefroy aux officiers de police qui se sont présentés à lui. On lui dit qu'il était accusé du meurtre de M. Gold—"Je ne suis pas fusé de répondre," dit Lefroy, et il a ajouté: "d'ailleurs, je ne crie pas coupable." La trace de ses blessures n'est plus visible: il avait rasé ses moustaches et son favoris. Il n'avait plus d'argent et semblait affamé. On l'a conduit à Belcombe pour être examiné.

Départ.—Le vapeur "Hudson" est parti ce matin pour New-York, ayant à son bord M. Isidore Dauriger, en bonne et bonne santé. M. Dauriger est l'aîné de la maison de l'importante maison de commerce T. Dauriger & Sons. De New-York, il se rendra à Pendroitje plus fashionable des Etats-Unis, Long-Branch, pour y laisser sa famille, et retournera dans la grande métropole où l'appellent ses intérêts commerciaux. Prions ce voyage, entreprise à la fois pour l'agrément et les affaires, profiter à l'intéressante famille que nos vœux accompagnent!

—Nous lisons dans le *Mouchoirs de St. Jean-Baptiste*, du 9 juillet:

Il paraît décidé que nous n'aurons plus de pluie. Le temps est joyeusement superbe et rien n'indique que la fin de la longue sécheresse que nous subissons soit proche. Dans certaines parties de l'Etat, on se plaint de l'abondance des pluies, tandis qu'ici, depuis près d'un mois et demi, sauf quelques orages passagers, nous n'en avons pas eu. Les champs souffrent, les jardins sont à bout. Combien de temps cela durera encore? Il est des personnes qui mettent sur le compte de la comète cette sécheresse. Mais comme elle s'éloigne et tend à disparaître, nous pouvons nous consoler.

Librairie Française.—Cet établissement qui, tous par M. H. Billard, au coin des rues Chartres et Bienville, entre son assortiment ordinaire qui est complet, reçoit tous les jours des contrefaçons et pièces d'intérêt. Nous citerons le traité des accouchements de Cazeaux, l'office de Darvault, le Formulaire national de Beauchêne, la médecine des familles de St. Vincent et beaucoup d'autres ouvrages qui ont une grande réputation. On sait encore que le maison Billard à l'agence générale de tous les journaux français et qu'elle reçoit des abonnements pour toutes les prises grâcieuse aux accordées aux relevés reçoit encore des abonnements à la lecture et se charge de toutes sortes de travaux d'étiqu.

Anniversaire de Hoche.

Au banquet organisé le 24 juin, en l'honneur de l'anniversaire de Hoche, M. Spuller a prononcé un discours dans lequel il a recherché quelle est maintenant la marche à suivre par les républicains.

Le caractère essentiel de la démocratie républicaine, c'est a-t-il dit, de vouloir l'ordre fondé sur le progrès et les réformes nécessaires.

Pour atteindre ce but, il faut de la stabilité et non de l'immobilité; on sans cela il faut craindre la réaction. Sur un grand nombre de points, le programme républicain est en souffrance; les uns disent qu'il faut rester là; les autres disent qu'il faut avancer, qu'il faut faire la République réformatrice. Le pays seul peut se prononcer dans sa propre cause, et il voudra ce qu'il a toujours voulu: l'union républicaine.

L'orateur dit: Non, la République n'est pas fondée par ceux-ci à l'exclusion de ceux-là. Non, la République n'est pas l'œuvre d'un parti dans la République; elle est l'œuvre de la France, et la France n'est pas un parti. Aussi, à telle ou telle fraction du pays, même aux plus intelligents, même aux plus capables, je ne saurais pas de dire que la République n'est pas fondée.

Un gouvernement vraiment national ne est fondé que sur le plein et complet assentiment de la nation entière. Il n'y a qu'un gouvernement national comme la République qui puisse étroitement, se donner et en dehors des partis, se poser comme l'arbitre des destinées de la France. Ne faites pas du gouvernement de la République le privilège et l'apanage de tel ou tel parti.

Le gouvernement de la République appartient à la France, et ce ne sont ni les radicaux ni les modérés qui doivent prétendre à gouverner; c'est la volonté de la France elle-même.

C'est au nom de l'Union républicaine que j'exprime ici ma confiance entière et absolue qu'aucun événement n'a désespérée ni ne pourrait ébranler.

Aux élections générales, la France saura dire ce qu'elle veut; elle dira ce qu'elle a toujours voulu: la constitution d'un parti national pour mener à bien une politique nationale, la constitution d'un gouvernement appartenant à toutes les fractions à toutes les nuances du parti républicain pour former le vrai gouvernement de la nation.

Le France dira qu'elle a confiance dans ceux qui ont défendu son honneur: ces institutions quand ils étaient en péril; qui ont donné à la manœuvre générale du parti républicain des principes de modération dans la conduite, de fermeté dans les doctrines et qui nous ont amenés où nous en sommes. Je dis qu'on a raison quand on parle à la France de stabilité, parce que c'est le devoir des gouvernants de jouer les stabilité et que c'est même leur fonction; mais je dis que la France a ce mot de stabilité à répondre: Oui, stabilité; mais immobilité, non! (Suivent d'applaudissements.)

Stabilité pour marcher sur un sol assuré, stabilité pour marcher à la conquête des réformes nécessaires, oui; mais stabilité pour ne rien faire, non. Le pays ne rapporte pas cette politique. Stabilité pour marcher en avant, oui, le pays suivra. La République ne doit pas être un simple mot, une étiquette. Elle ne peut rien, si elle n'est pas réformatrice. (Applaudissements prolongés.)

Après un toast de M. Ramous, à l'armée française, M. Thomas, colonel du 35e de ligne, a prononcé d'une voix énergique les paroles suivantes, qui ont soulevé des acclamations enthousiastes:

Tout en me reconnaissant indigne, moi, chétif, de répondre au nom de l'armée, je puis me porter garant pour nom de tous mes camarades des efforts que nous faisons pour satisfaire à l'armée nationale telle qu'elle doit être sous la République.

L'armée maintenant est la grande école du devoir et du patriotisme. Nous travaillons à un manœuvre nos enfants, dans leurs écoles, pourront puiser l'idée du sacrifice et du dévouement à la patrie.

Ils savent les dignes fils des soldats de Hoche parmi lesquels le nombre du régiment que je porte a eu l'honneur de figurer.

Je bois à la mémoire de Hoche.

Le chien sauvé et l'homme mort.—Un flâneur accident s'est produit hier, vers huit heures et demie du soir, sur le quai de Valmy. Quelques promeneurs entourant un monsieur en train de faire baigner son chien dans le canal Saint-Martin. L'animal nageait assez bien d'abord, mais peu à peu il s'affaiblit et commença à battre l'eau avec ses pattes de devant sans pouvoir avancer. Son maître avait beau l'appeler, la pauvre bête, les dents serrées tournoyait sur place.

—Je donne 5 francs à celui qui le sauvera, s'écria-t-il.

Un ouvrier d'une tuanerie d'annames, nommé Trepant, sortit du groupe qui assistait aux efforts du chien, et se jeta tout habillé dans le canal. En quelques brasses il fut rejoint; mais au moment de le saisir, lui-même s'enfonça sous l'eau, au grand effroi des curieux qui s'étaient groupés sur le quai.

Plusieurs personnes se jetèrent à son secours; malheureusement Trepant avait disparu, et elles ne purent le sauver. Son corps a été ramené au bout d'un ores, après dix minutes de recherches. On le transporta au poste de secours, où des soins lui furent prodigués sans résultat; l'asphyxie était complète.

Le monsieur qui faisait baigner son chien s'était enfui, affolé d'avoir causé involontairement la mort de l'ouvrier; quant à l'animal, comme se retire-t-il de cette affaire? On n'en sait rien. Toujours est-il qu'il jappait autour de la foule entourant le corps de Trepant. M. de Buschère, commissaire de police, l'a trouvé à moitié et abeyant; il a pris sur son collier le nom de son propriétaire pour l'inviter à passer à son cabinet.

Le corps de Trepant a été reconduit à son domicile, 7, rue Ascolis.

Lisez la correspondance aux annonces.—Ailleurs on trouvera une annonce ou correspondance, qui prouve il sera fait de plus, que l'actif propriétaire de l'ETOILE ROUGE se prépare à offrir de véritables nouveautés à ses clientes; on verra que, non satisfaits des genres si variés qui se trouvent en Amérique, il fait venir d'Europe une énorme quantité de formes nouvelles sur lesquelles il sera fait fabriquer de hautes nouveautés, pour son établissement. Ce sera une nouvelle impulsion donnée à ses affaires, M. Darion part le 10, pour mettre en mouvement toutes les fantaisies dont il compte enrichir notre marché. Nous apprécie que notre population lui saura gré de son esprit d'entreprise et qu'elle lui prouvera une fois de plus qu'elle sait apprécier les bonnes innovations.

La fête nationale du 14 juillet.—On nous prie d'engager les dames qui se proposent d'assister jeudi à la grande fête nationale française, et qui désirent éviter la foule, à prendre le train de West End entre 1 et 2 heures de l'après-midi. Passé cette heure, tous les trains seront probablement encombrés.

Remarquons.—Les parents de jeune PIERRE DUCLOS 24 que M. Philippe, décédé récemment, lui ont remercié à M. Jos. J. Michel, le nouvelle entrepreneur de leur fils, bien que ce dernier, dimanche, 10 juillet, ait noyé dans le Lac. Le remercient M. John Blanco qui, non moins intéressé, voulait en sauver de M. Moulin, lorsque les ténèbres désespérées de jeune homme manquaient de paralyser cette manœuvre. Ils éprouvent la même sentiment de gratitude pour les quelques autres personnes qui ont pratiqué des secours à leur fils lorsque et qui aide à le rappeler à la vie.

13 juillet—1f

PRISE DE LA BASTILLE.
14 JUILLET 14
PAVILLON DE JOE,
A WEST-END.

PENDANT la journée et la soirée de la célébration de la grande fête française, le pavillon servi à l'rafraîchissement volant composé, un lunch froid, rôti de mouton, mayonnaise de volaille, etc, au prix minime de cinquante cents par personne. Rafraîchissements de toutes sortes et entrée à 10 c. pièce. Vins, liqueurs, limonades de la meilleure qualité aux prix de la ville. Bière bière glacée à 5 c. le verre.
13 juillet—3f JOE RODRIGUES

A Vendre.

UNE machine à vapeur Payne, montée sur roues, force de 6 chevaux, en parfait ordre. Un moulin à vapeur No 2. Pour tout renseignement s'adresser à M. JOSEPH GENTIER, Welcome P. O., St. James Parish.
13 juill—1m

Egaré.

LUNDI, 11 courant, vers 4 heures de l'après-midi, un petit chien noir. Il